

R

free

MAIRIE DE SANARY S/M
ARRIVÉE
20 DEC. 2023
N° 9357 SECRÉTARIAT

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 83009_010_03
ADRESSE DU SITE : 190 chemin de la Clavelle
COMMUNE : 83110 SANARY-SUR-MER
DATE : 13/12/2023

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR : FREE MOBILE
COMMUNE : SANARY-SUR-MER
NOM DU SITE : VIAVEIS CHEMIN DE LA CLAVELLE
CODE SITE : 83009_010_03
ADRESSE : 190 chemin de la Clavelle - 83110 SANARY-SUR-MER
TYPE DE SUPPORT : Pylône autostable
PROJET DE : Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES : X = 879328.5, Y = 1800559.09
Longitude : 5.765423, Latitude : 43.152814

| CONTACT FREE MOBILE

NOM : Anais NADAROU
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL : anadarou@free-mobile.fr
ADRESSE : Free Mobile
16 rue de la Ville l'Évêque
75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	7
5. Plan de situation à l'échelle	8
6. Plan de cadastre	9
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	10
8. Déclaration ANFR	14
9. Plans du projet	15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	21
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	21
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	22
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	23



2333511470000160313

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Nous vous proposons cette installation de relais, qui sera composé :

Aériens : D'un pylône de type treillis, d'une hauteur de 18,35m, support d'antennes et de Paraboles en partie sommitale.

Zone technique : Au sol, une zone technique sera aménagée pour l'accueil des équipements. Les baies seront installées sur une dalle béton. L'enceinte technique sera clôturée, par un grillage, et sera accessible par un portillon.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type			
Technologies		3G / 4G	
Azimuts (S1/S2/S3)		110° 200° 350°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
110°	4G 700 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	33	30.85	4°
200°	4G 700 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	33	30.85	4°
350°	4G 700 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	18.35m	45.15m	15.55 m	42.35m	16.95m	43.75m	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir



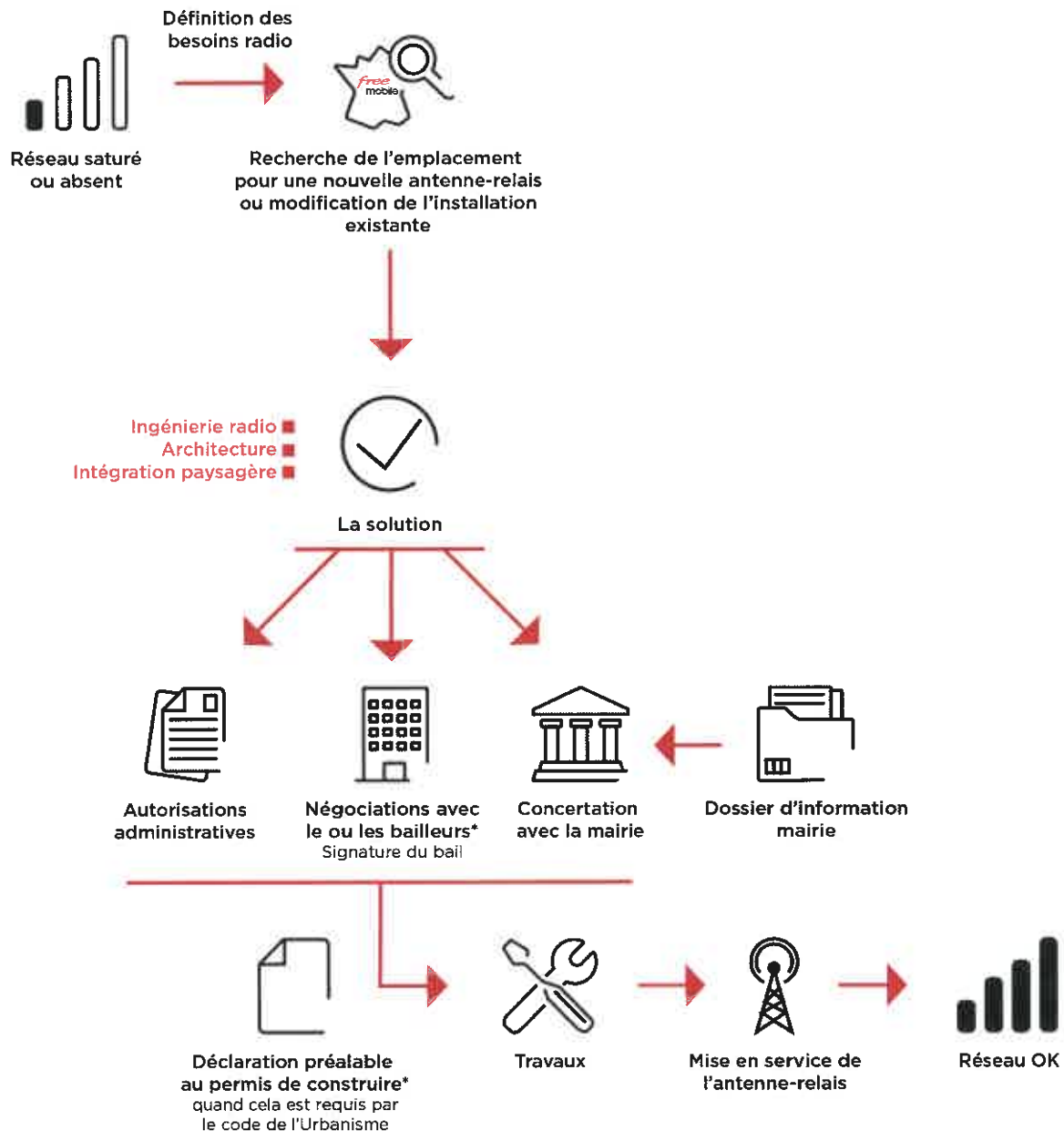
le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Décembre 2023
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Janvier 2024
Début des travaux (prévisionnel)	Mai 2024
Mise en service (prévisionnel)	Octobre 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

190 chemin de la Clavelle
83110 SANARY-SUR-MER

Coordonnées

Lambert II étendu

X = 879328.5
Y = 1800559.09

WGS 84

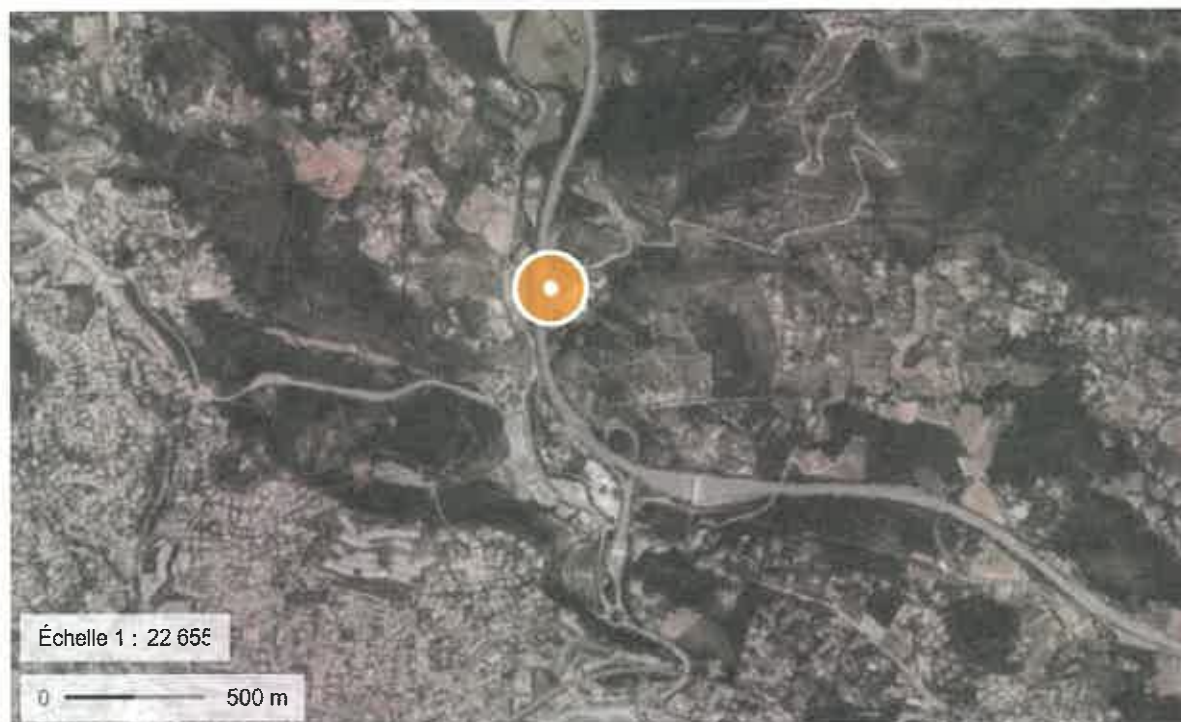
Longitude : 5.765423
Latitude : 43.152814



253352114711000160513

5. Plan de situation à l'échelle

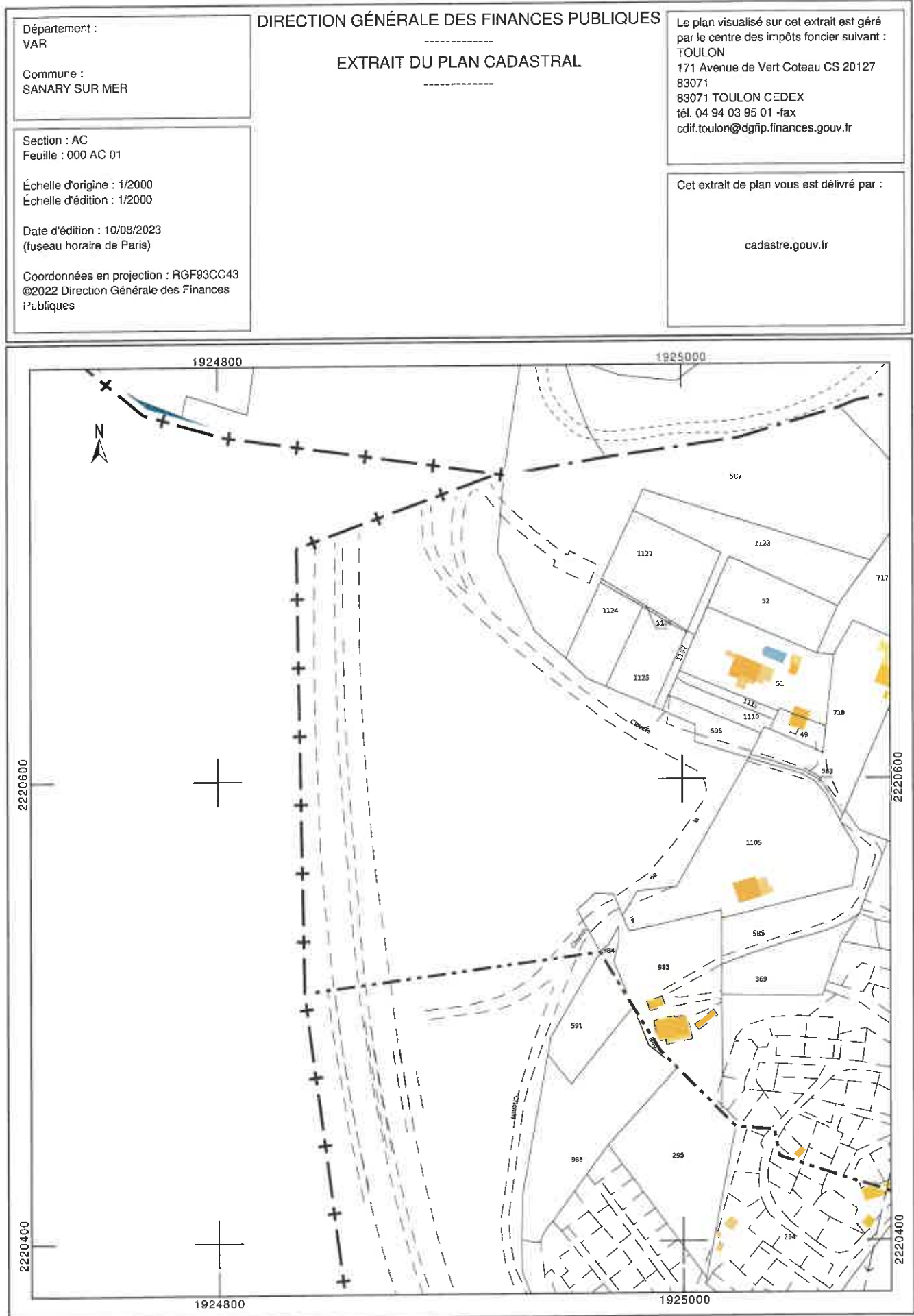
Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Plan de situation + IGN

6. Plan de cadastre



2533521147T0000160613

7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°3

Etat avant :



Etat après :



233521471000169813

8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non

9. Plans du projet

NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
1	NOMENCLATURE	OK
2	PLAN DE SITUATION	OK
3	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	OK
4	PLAN D'IMPLANTATION PROJET	OK
5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
6	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK

GRILLE D'EVOLUTION				
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	12/12/2023	G.DOLE	Emission Originale	Free mobile

viaveis

Nom de site : **VIAVEIS CHEMIN DE LA CLAVELLE**

Adresse : 190 chemin de la Clavelle

ID : 83009_010_03

CP - VILLE : 83110 SANARY-SUR-MER

Dessin : G.DOLE

N° FOLIO : 1

NOMENCLATURE

Date : 12/12/2023

DOSSIER: DIM

INDICE : A

FICHER : 83009_010_03_VIAVEIS CHEMIN DE LA CLAVELLE.dwg

ECH : A4 -





Adductions FO / EDF :
2 fourreaux 42/45 + 2 Ø90
Tranchée prév. l. 0.5m L. 21m

Zone d'implantation

Portail

Prise de Vue 3

Chemin de la Clavelle

Poteau FT

Prise de Vue 1

Coffret EDF prév.
encastré dans clôture

Réf. Sol
0.00m
26.80m
NGF

Axe A50
A50 vers LA CIOTAT

1122

1124

1126

1125

1127

595

Clavelle

Portail

Prise de Vue 2

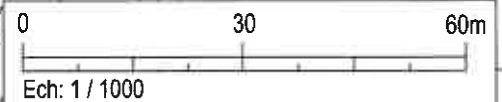
Accès site

Chemin

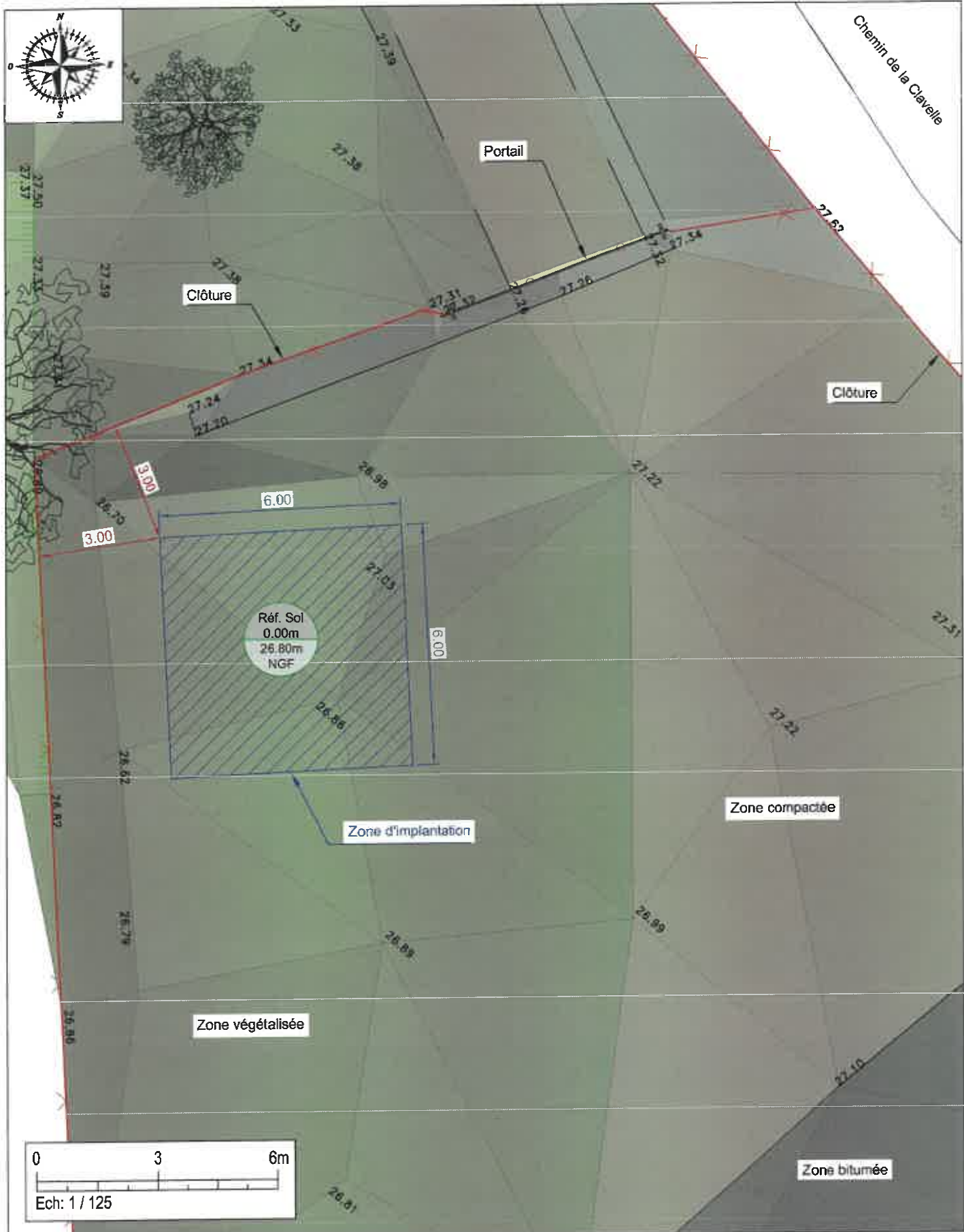
584

983

Section : AC
Parcelle : Domaine public
Commune : SANARY SUR MER

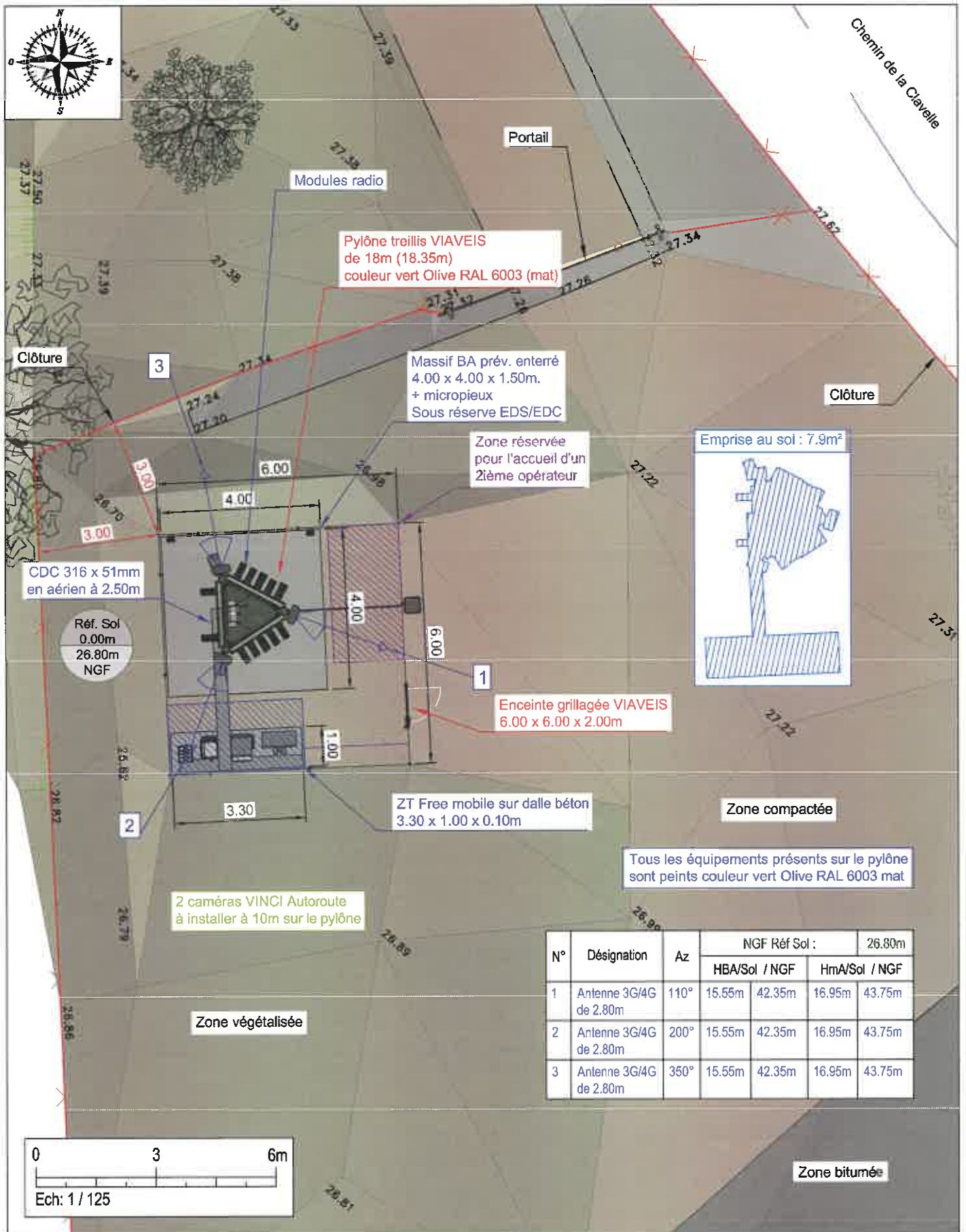


viaveïs	Nom de site : VIAVEIS CHEMIN DE LA CLAVELLE		
	Adresse : 190 chemin de la Clavelle		ID : 83009_010_03
	CP - VILLE : 83110 SANARY-SUR-MER		Dessin : G.DOLE
	N° FOLIO : 2	PLAN DE SITUATION	
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 83009_010_03_VIAVEIS CHEMIN DE LA CLAVELLE.dwg	ECH : A4 - 1/1000



23335214710000161013

viaveïs	Nom de site : VIAVEIS CHEMIN DE LA CLAVELLE		ID : 83009_010_03
	Adresse : 190 chemin de la Clavelle		
	CP - VILLE : 83110 SANARY-SUR-MER		Dessin : G.DOLE
	N° FOLIO : 3	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	Date : 12/12/2023
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHIER : 83009_010_03_VIAVEIS CHEMIN DE LA CLAVELLE.dwg	ECH : A4 - 1/125

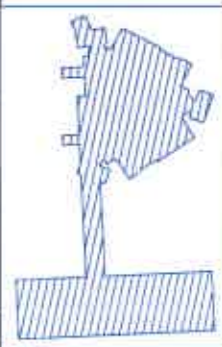


Pylône treillis VIAVEIS
de 18m (18.35m)
couleur vert Olive RAL 6003 (mat)

Massif BA prév. enterré
4.00 x 4.00 x 1.50m.
+ micropieux
Sous réserve EDS/EDC

Zone réservée
pour l'accueil d'un
2ième opérateur

Emprise au sol : 7.9m²



CDC 316 x 51mm
en aérien à 2.50m

Réf. Sol
0.00m
26.80m
NGF

Enceinte grillagée VIAVEIS
6.00 x 6.00 x 2.00m

ZT Free mobile sur dalle béton
3.30 x 1.00 x 0.10m

Zone compactée

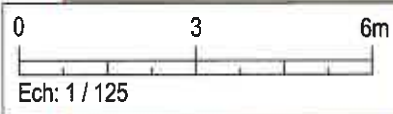
Tous les équipements présents sur le pylône
sont peints couleur vert Olive RAL 6003 mat

2 caméras VINCI Autoroute
à installer à 10m sur le pylône

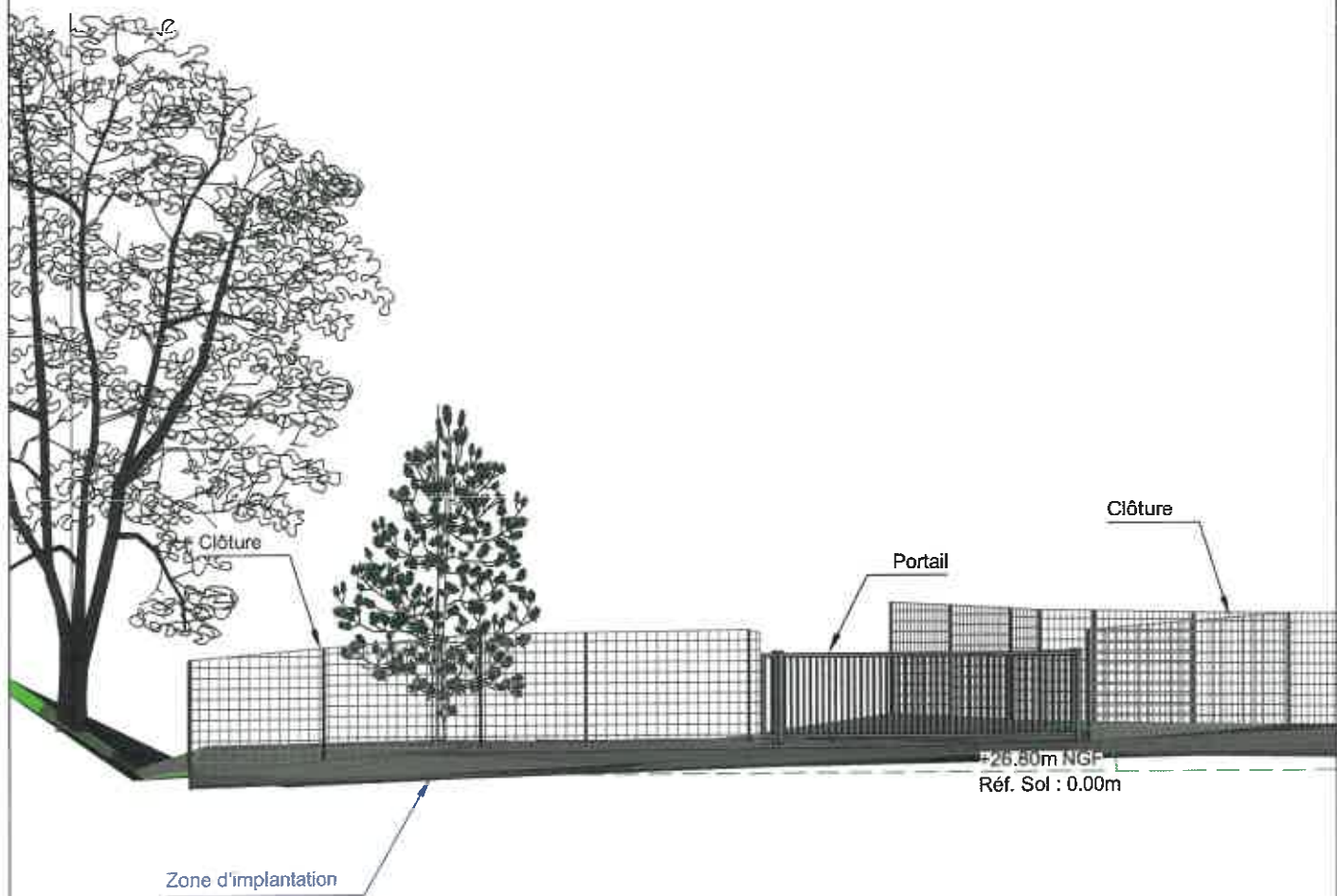
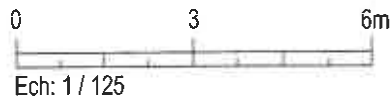
Zone végétalisée

N°	Désignation	Az	NGF Réf Sol :		26.80m	
			HBA/Sol / NGF	HmA/Sol / NGF	HmA/Sol / NGF	HmA/Sol / NGF
1	Antenne 3G/4G de 2.80m	110°	15.55m	42.35m	16.95m	43.75m
2	Antenne 3G/4G de 2.80m	200°	15.55m	42.35m	16.95m	43.75m
3	Antenne 3G/4G de 2.80m	350°	15.55m	42.35m	16.95m	43.75m

Zone bitumée



viaveis	Nom de site : VIAVEIS CHEMIN DE LA CLAVELLE		ID : 83009_010_03
	Adresse : 190 chemin de la Clavelle		
	CP - VILLE : 83110 SANARY-SUR-MER		Dessin : G.DOLE
	N° FOLIO : 4	PLAN D'IMPLANTATION PROJET	
DOSSIER: DIM	INDICE: A	FICHER : 83009_010_03_VIAVEIS CHEMIN DE LA CLAVELLE.dwg	ECH : A4 - 1/125



25335211470000161113

viaveïs	Nom de site : VIAVEIS CHEMIN DE LA CLAVELLE		ID : 83009_010_03
	Adresse : 190 chemin de la Clavelle		Dessin : G.DOLE
	CP - VILLE : 83110 SANARY-SUR-MER		Date : 12/12/2023
	N° FOLIO : 5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	
DOSSIER: DIM	INDICE : A	FICHER : 83009_010_03_VIAVEIS CHEMIN DE LA CLAVELLE.dwg	ECH : A4 - 1/125



Pylône treillis VIAVEIS
de 18m (18.35m)
couleur vert Olive RAL 6003 (mat)

1-2-3

2.80

Zone réservée pour l'accueil
d'un 2ième opérateur

Modules radio

Tous les équipements présents sur le pylône
sont peints couleur vert Olive RAL 6003 mat

2 caméras VINCI Autoroute
à installer à 10m sur le pylône

Pylône : 18.35m - 45.15m NGF

Sommite : 20.85m - 47.65m NGF

15.55

CDC 316 x 51mm
en aérien à 2.50m

ZT Free mobile sur dalle béton
3.30 x 1.00 x 0.10m

Encointe grillagée VIAVEIS
6.00 x 6.00 x 2.00m

Zone réservée pour l'accueil
d'un 2ième opérateur

Portail

Clôture

1.50

Massif BA prév. enterré
4.00 x 4.00 x 1.50m.
+ micropieux
Sous réserve EDS/EDC

+26.80m NGF
Réf. Sol : 0.00m

N°	Désignation	Az	NGF Réf Sol :		26.80m	
			HBA/Sol / NGF	Hm/Sol / NGF	Hm/Sol / NGF	Hm/Sol / NGF
1	Antenne 3G/4G de 2.80m	110°	15.55m	42.35m	16.95m	43.75m
2	Antenne 3G/4G de 2.80m	200°	15.55m	42.35m	16.95m	43.75m
3	Antenne 3G/4G de 2.80m	350°	15.55m	42.35m	16.95m	43.75m

viaveis

Nom de site : **VIAVEIS CHEMIN DE LA CLAVELLE**

Adresse : 190 chemin de la Clavelle

ID : 83009_010_03

CP - VILLE : 83110 SANARY-SUR-MER

Dessin : G.DOLE

N° FOLIO : 6

PLAN D'ELEVATION PROJET

Date : 12/12/2023

DOSSIER: DIM

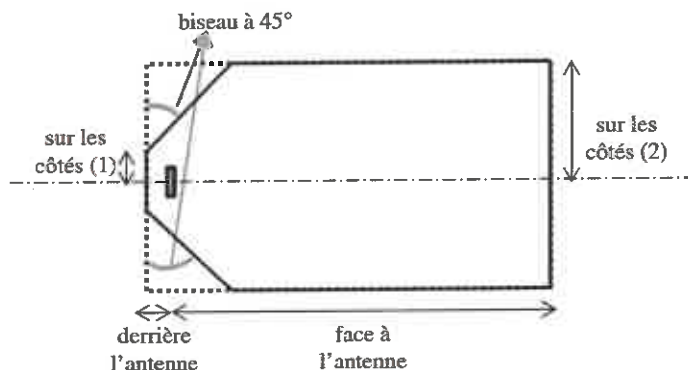
INDICE : A

FICHER : 83009_010_03_VIAVEIS CHEMIN DE LA CLAVELLE.dwg

ECH : A4 - 1/125

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse

Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr



Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « *cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population* »

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale

de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



2535211477000141313

2533521147T00001 00000 1E00635687959

2533521147T00001



Mairie - Sanary-sur-Mer
1 place de la République
CS 70001
83112 SANARY SUR MER CEDEX



2533521147T0000160113